



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

L'Écho de Barkmere – janvier 2026

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue samedi le 17 janvier 2026 :

ANNONCES

Le Conseil a tenu une minute de silence à la mémoire de M. Gordon Miller décédé le mois dernier à l'âge de 93 ans. Le maire Trépanier, au nom de tous les membres du Conseil, a exprimé ses plus sincères condoléances pour la famille du défunt. Il espère que la Ville saura honorer M. Miller au cours de l'année.



Le maire a invité toute la population à venir participer au 1^{er} carnaval d'hiver de Barkmere, samedi le 7 février prochain. Voici une liste des activités de la journée :

- Patinage/Marche : une piste en forme de 8 sera tracée sur la baie Miller et une surface de glace séparée sera installée avec des bandes pour une partie de hockey sur glace ;
- Promenades en traîneau : une calèche tirée par deux grands chevaux (race Suffolk Punch) avec sièges et couvertures (remarque : si la glace de la baie Miller n'est pas praticable, les promenades en traîneau auront lieu sur les routes du village) ;
- Sauna et bain froid
- Initiation à la raquette (à confirmer)
- Restauration : chili et sandwichs au fromage, boissons gazeuses, jus, eau, petits gâteaux ;
- Collations : tire d'étable, chocolat chaud (avec guimauves et crème fouettée !)
- De la musique et plein d'activités hivernales !

Le centre communautaire sera ouvert pour se réchauffer, utiliser les toilettes et manger. Des tentes seront installées devant l'hôtel de ville et sur la glace pour se réchauffer et manger une collation.

Si les conditions météo ou de glace sur le Lac venait à changer, forçant les activités à être modifiées ou à être reportées au 14 février, une annonce sera envoyée par courriel à tous celle et ceux qui reçoivent les Échos.

DON DE LINDA CARNELL ET BILL BOZEMAN

Le Conseil tient à remercier Mme. Linda Carnell et M. Bill Bozeman qui ont conçu et remis à la Ville une plaque commémorative en bois pour le centenaire de la Barkmere. Celle-ci sera installée bien en vue au Centre communautaire.



NOMINATION AU CCU

Le Conseil a nommé M. Charles Le Guen membre du Comité consultatif en urbanisme, en remplacement de M. Pierre-François Chapleau qui avait remis sa démission l'automne dernier. Nous profitons de l'occasion pour remercier très chaleureusement M. Chapleau pour sa précieuse et professionnelle collaboration.

M. Le Guen est un résident des *Marshes*, et a passé sa vie entière au lac des Écorces, son père ayant acheté son chalet dans les années 1970.

RÈGLEMENT DE TAXES

Le Conseil a adopté le règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2026. La taxe générale n'augmentera que de 0,5%, le taux s'établissant à 0,3224\$ du 100\$ d'évaluation.

ENVOI DE TAXES 2026

Nous vous informons que le compte de taxes 2026 sera envoyé vers la fin de la semaine du 26 janvier. Si vous nous avez autorisés à vous envoyer votre compte par courriel, nous vous invitons à vérifier votre boîte de réception pour le consulter. Si vous recevez votre compte par la poste, nous vous prions de bien vouloir consulter votre boîte aux lettres. N'hésitez pas à nous contacter si vous ne l'avez pas reçu, afin d'éviter des pénalités.

AUDITEUR FINANCIER

La Ville a de nouveau retenu les services de M. Daniel Tétreault CPA pour l'audit des livres de l'année 2025.

CONSEIL DE LA MRC DES LAURENTIDES

La séance du 18 décembre a été très frustrante pour le maire Trépanier. L'administration de la MRC ayant décidé de ne pas recommander la création de l'aire protégée Barkmere-Montcalm au nord du Lac des Écorces, dans le cadre de la consultation de CRE Laurentides. Pourtant, la MRC des Laurentides avait déjà donné son appui au projet à sa séance du 19 octobre 2023. Le maire s'est étonné qu'un fonctionnaire puisse décider d'aller à l'encontre des décisions du Conseil de la MRC dans le cadre de cette consultation. C'est très inacceptable.

L'administration de la MRC, pour des raisons de négociations derrière des portes closes avec le ministère des Forêts, a jugé que le projet de Barkmere et Montcalm n'était pas entièrement compatible avec leur projet de bassins forestiers visant à forcer les compagnies forestières à effectuer leurs opérations de coupe de façon plus intensive à certains endroits, et ne pas couper à d'autres endroits. Le ministère s'est engagé dans une garantie d'approvisionnement avec la compagnie C.S. Spencer de Lachute, et cette garantie porte sur des essences de feuillus. Naturellement, ce type de bois n'est récoltable que dans le sud de la MRC, soit dans Montcalm et Barkmere.

Le maire Trépanier a réussi à faire adopter un amendement in extremis à la résolution présentée pour appuyer le projet de bassins forestiers, ajoutant que les municipalités concernées devraient être consultées avant toute entente à ce sujet.

Il va continuer à faire valoir auprès des autorités de la consultation que la MRC des Laurentides a bel et bien appuyé le projet d'aire protégée des municipalités de Barkmere et Montcalm, tel que précisé par la résolution 2023.10.917 du Conseil de la MRC qui a été déposée avec le projet auprès du ministère de l'Environnement.

La MRC espère que son projet de bassins forestiers pourra faire fléchir le ministère et concentrer les prochaines coupes forestières dans la municipalité de La Conception plus au nord. Si c'était le cas, la presqu'île pourrait être ignorée pour au moins cinq ans, ce qui serait une bonne nouvelle. Mais il y a peu de bois dur dans La Conception...

En raison des conditions météo, le maire Trépanier n'a pu se rendre et assister à la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 janvier dernier. Il n'y avait pas beaucoup d'items d'intérêt à l'agenda.

DÉPART DE SHANNY LAROSE

Un Succès qui rayonne, un départ salué par la Ville de Barkmere

Après trois années de service dévoué à la Ville de Barkmere, notre collègue, Shanny Larose, quitte ses fonctions pour relever de nouveaux défis professionnels au sein de Keurig Dr. Pepper Canada (KDP Canada), une opportunité dans son domaine d'expertise en relations industrielles.

Au cours de son passage à la Ville, Shanny a démontré un engagement remarquable, jonglant avec brio entre ses responsabilités professionnelles et ses études supérieures. La réussite et l'obtention d'une maîtrise en Relations Industrielles à l'Université de Montréal témoigne de sa persévérance et de son ambition, une réussite qui nous a toujours inspirés.

Bien que nous regrettions son départ, nous sommes sincèrement fiers de son évolution et de l'atteinte de ses objectifs professionnels. Nous lui sommes profondément reconnaissants pour sa contribution précieuse à notre administration municipale. Son professionnalisme, sa rigueur et son esprit d'équipe laisseront une marque positive.

Nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape. Le fait que Shanny demeure une résidente de Barkmere nous réjouit, et qui sait, peut-être aurons-nous le plaisir de la retrouver pour d'autres fonctions à l'avenir! Bonne chance, Shanny, dans cette nouvelle aventure passionnante!



Photo prise par Shanny Laroche le 21 janvier 2026

Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.